

Pour effectuer en mon nom et pour mon compte l'une ou les deux démarches suivantes :

(cocher la ou les cases concernées)

1) Mandat administratif : constituer mon dossier de demande MaPrimeRénov' en mon nom et pour mon compte :

Je donne mandat pour la constitution et le dépôt en ligne de mon dossier de demande de prime et de demande de paiement, ainsi que pour la réception et le traitement de toute correspondance avec l'Anah. Il appartient au mandataire de joindre l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution de la demande.

2) Mandat financier : percevoir MaPrimeRénov' en mon nom et pour mon compte :

Je donne mandat pour que les sommes qui me sont personnellement dues par l'Anah soient versées en mon nom et pour mon compte sur le compte bancaire de mon mandataire à charge pour celui-ci de me reverser lesdites sommes. Je reste cependant seul(e) bénéficiaire de la prime. Ainsi, en cas de contrôle de l'Anah après paiement, s'il s'avère que les conditions pour le bénéfice de MaPrimeRénov' n'étaient pas remplies, je pourrais être tenu(e) au reversement des sommes indûment payées même si celles-ci n'ont pas été versées sur mon compte bancaire personnel.

• J'atteste :

- ne pas avoir commencé les travaux et/ou prestations avant le dépôt en ligne de la demande de MaPrimeRénov' ;
- avoir un projet de travaux sur un logement achevé depuis plus de 15 ans à la date de notification de la décision d'octroi de la prime pour les logements situés en métropole, deux ans pour les logements situés dans les DROM ;
- être propriétaire de ce logement ou disposer d'un droit réel immobilier me conférant l'usage du logement (usufruitier, preneur d'un bail emphytéotique ou à construction) ;
- avoir déclaré les ressources de l'ensemble des membres de mon ménage (pour les propriétaires occupants) et de mon foyer fiscal (pour les propriétaires bailleurs).
- pour une rénovation d'ampleur "MPR PA": ne pas avoir acheté mon logement à un organisme HLM dans les cinq dernières années.

• Je m'engage à :

- faire réaliser les travaux et/ou prestations éligibles à MaPrimeRénov' par une ou des entreprises Reconnues Garantes de l'Environnement (RGE), lorsque cette certification existe pour le ou les travaux et/ou prestations réalisés.
- justifier de l'achèvement des travaux et/ou prestations conformément au projet agréé par l'Anah en présentant la demande de paiement du solde de MaPrimeRénov' au plus tard dans un délai :
 - de 2 ans suivant la date de notification de l'octroi de la prime dans le cadre d'une rénovation par geste ou 3 ans dans le cadre d'une rénovation d'ampleur "MPR PA" ;
 - de 1 an suivant la date de notification de l'octroi de la prime en cas de versement d'une avance ;
- déclarer les autres aides, les réductions et les contreparties accordées par l'entreprise de travaux et/ou prestations, le cas échéant, perçues ou à percevoir, pour le financement des travaux et/ou prestations faisant l'objet de la demande de MaPrimeRénov' ;
- ne pas solliciter une autre aide de l'Anah pour les mêmes travaux et/ou prestations ;
- si j'occupe le logement rénové, respecter les engagements d'occupation et à informer l'Anah par écrit de toute mutation de propriété ou changement des conditions d'occupation de mon logement.
- si je suis bailleur, respecter les engagements fixés dans la réglementation relative à MaPrimeRénov'

(engagement de location de 3 ans notamment) et à signer l'attestation sur l'honneur du propriétaire bailleur, disponible sur la plateforme www.maprimerenov.gouv.fr

- pour une rénovation d'ampleur "MPR PA", fournir une attestation réservant à l'Anah l'exclusivité de la valorisation des CEE.

• **Je suis informé(e) des éléments suivants :**

- l'Anah peut effectuer à tout moment des contrôles, sur place (visite du logement) ou sur pièces (demande d'informations complémentaires) pour vérifier le respect par le demandeur ou son mandataire de la réglementation relative à la prime de transition énergétique (réalisation effective des travaux, occupation...);

- l'absence de réponse à la demande de contrôle, l'entrave ou le refus de la réalisation du contrôle sur place constitue un motif de non-respect des engagements liés au bénéfice de MaPrimeRénov' et peut entraîner son retrait ;

- en cas de non-respect des engagements ci-dessus et de la réglementation en vigueur, la prime octroyée est annulée et les sommes déjà perçues doivent être remboursées ;

- toute fraude, tentative de fraude ou fausse déclaration entraîne le retrait et le reversement de la prime et expose également à des sanctions financières et administratives ainsi qu'à des poursuites judiciaires ;

- toute demande de paiement, pour être recevable, doit être accompagnée des pièces justificatives fixées par l'arrêté modifié du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique, justifiant de l'exécution des travaux ainsi que tout document nécessaire au calcul et au versement de MaPrimeRénov' ;

- le dépôt de la demande de solde par mon mandataire vaut déclaration d'achèvement de l'opération de travaux et/ou prestations. Il appartient au mandataire de joindre l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution de la demande de paiement du solde.

• **Après la signature de ce document :**

- Je conserve l'original du présent mandat et téléverse sa copie dans mon espace personnel sur la plateforme MaPrimeRénov'.

- Mon mandataire et moi pouvons révoquer le présent mandat à tout moment. Cette option est disponible sur mon espace personnel et sur celui de mon mandataire. En cas de révocation, mon mandataire et moi en seront immédiatement informés.

L'Anah décline toute responsabilité en cas de mauvaise exécution du présent mandat par votre mandataire. Cette circonstance ne pourra en aucun cas vous exonérer de vos obligations et du respect des engagements que vous avez pris vis-à-vis de l'Anah.

Fait à, **le**

Partie réservée au mandant (vous-même)

Nom et prénom

.....

Signature du ou des mandant(s)

précédée de la mention manuscrite
"Bon pour mandat"

Partie réservée au mandataire qui s'engage à informer le mandant des démarches relatives au présent mandat, à restituer les primes indûment perçues pour le compte du mandant

Nom et prénom / Raison sociale (si personne morale)

.....

Signature du mandataire

précédée de la mention manuscrite
"Bon pour acceptation de mandat"